

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune

Le Centre Communal d'Action Sociale est présidé de plein droit par le Maire de la commune. Son Conseil d'Administration, tel que le prévoit l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est constitué paritairement de huit membres élus désignés par le conseil municipal et de huit personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Parmi ces dernières se trouvent :

- Un représentant des associations familiales (Union Départementale des associations familiales),
- Un représentant des associations de personnes handicapées,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.
- Quatre personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Organe délibérant du CCAS, le Conseil d'Administration vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet un avis sur les démarches d'Aide Sociale Légale et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations notamment par le vote de crédits et la création des emplois nécessaires.

### SES MISSIONS

Conformément aux missions telles que définies par l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

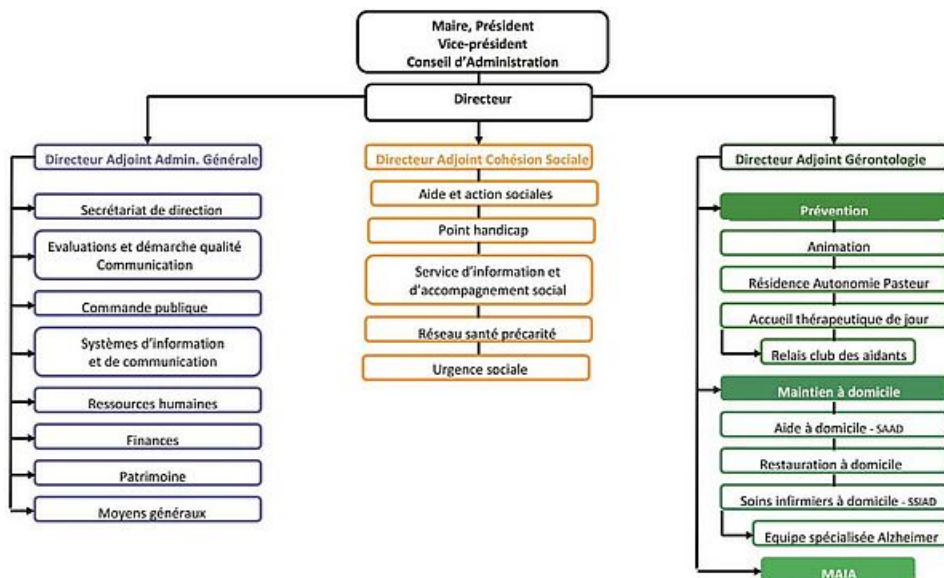
Le CCAS se développe différentes activités et missions dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion, aide alimentaire, développement de services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien aux personnes en situation de handicap et aux personnes en situation de précarité.

Afin de répondre à ses missions de prévention et de développement social pour la Commune, le CCAS met en œuvre des prestations d'aides et d'actions sociales, dans le cadre légal et facultatif, en faveur de ses publics cibles que sont les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et les personnes vulnérables.

## Son organisation

Pour mener à bien ses actions, les orientations stratégiques du CCAS consistent à :

- Evaluer les besoins des personnes accueillies et prises en charge, afin d'y apporter une réponse adaptée
- Garantir les droits et favoriser la participation des bénéficiaires au fonctionnement des services et établissements qui leurs sont dédiés
- Promouvoir la qualité des actions en faveur de l'ensemble des usagers
- Développer les partenariats avec les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social pour coordonner les actions
- Former les agents aux spécificités des publics accueillis pour les aider dans leurs missions
- Communiquer sur les actions menées auprès des différents publics accompagnés et de l'ensemble des agents de l'établissement



---

## ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Antibes Juan-les-Pins  
2 avenue de la Libération - BP 83 - 06602 Antibes Cedex  
Tel : [04 92 91 10 00](tel:0492911000)  
Fax : [04 92 91 38 20](tel:0492913820)  
Courriel : [contact@ccas-antibes.fr](mailto:contact@ccas-antibes.fr)

---

## FOYER-CLUBS ET FOYERS-RESTAURANTS

### Foyer-clubs

La Fontonne 13 bd Beau Rivage Antibes [04 92 91 38 70](tel:0492913870)  
Semboules 119 rue Robert Desnos Antibes [04 92 91 38 83](tel:0492913883)  
Juan-les-Pins 51 boulevard Guillaumont Juan-les-Pins [04 92 91 38 82](tel:0492913882)  
Mirabeau 13 avenue Mirabeau Antibes [04 92 91 38 81](tel:0492913881)

### Foyer-restaurants

La Fontonne 13 boulevard Beau Rivage Antibes [04 92 91 38 70](tel:0492913870)  
Pasteur 16 avenue Pasteur Antibes [04 92 91 38 80](tel:0492913880)

---

## RÉSIDENCE AUTONOMIE PASTEUR

Résidence Autonomie Pasteur 16 avenue Pasteur Antibes [04 92 91 38 80](tel:0492913880)

---

## ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE DE JOUR (ATJ)

CCAS - Accueil thérapeutique de jour  
Place Jean Aude - [04 92 91 39 10](tel:0492913910)

---

## RELAIS-CLUB DES AIDANTS (RCA)

CCAS - Relais-Club des Aidants  
Place Jean Aude - [04 92 91 39 10](tel:0492913910)

---

## URGENCE SOCIALE

CCAS - Service d'urgence sociale  
67, Avenue du 11 novembre - [04 92 91 39 10](tel:0492913910)

### Les labels et récompenses

---



## **CERTIFICATION AFNOR\* "SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE"**

\* Certification NF "Services aux personnes à domicile" de l'Association Française de Normalisation valable 2 ans (obtenue en 2008, renouvelée en 2010, 2012 et 2014)

### **L'amélioration de la qualité de vie et de l'autonomie des personnes prises en charge**

- Engagement n°1 : Garantir la qualité de la prise en charge en matière de continuité de service
- Engagement n°2 : Mettre en œuvre la réévaluation systématique des besoins des usagers au moins une fois par an

### **La garantie des droits et de la participation des usagers**

- Engagement n°3 : Garantir une intervention professionnelle adaptée et un accompagnement personnalisé
- Engagement n°4 : Informer l'utilisateur sur ces droits et le placer au cœur des décisions qui le concernent
- Engagement n°5 : Favoriser l'information et la participation des usagers

### **La prévention des risques et l'accompagnement des professionnels**

- Engagement n°6 : Prévenir les risques liés à la vulnérabilité des usagers en mettant à la disposition des professionnels des protocoles et conduites à tenir appropriés
- Engagement n°7 : Accompagner et soutenir les professionnels en s'appuyant sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles



## **LABEL TOURISME ET HANDICAP**

Le label "Tourisme et Handicap" a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps.

Ce label est une réponse à la demande des personnes en situation de handicap qui veulent pouvoir choisir leurs vacances et leurs loisirs en toute liberté. Le label apporte une garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées. Les documents utilisés pour l'évaluation qui précède la labellisation ont été élaborés en concertation entre les associations de prestataires du tourisme et les représentants des personnes handicapées.

### **Signalétique**

Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur l'accessibilité de ces derniers en fonction du handicap grâce à quatre pictogrammes.

La plage du Ponteil a été labellisée pour les quatre types de handicaps (auditif, mental ou psychique, visuel et moteur) et la plage de La Salis pour trois d'entre eux (auditif, mental et psychique, et moteur).

---



#### **PRIX DES BONNES PRATIQUES QUALITÉ PERFORMANCE - AFQP\***

*\*Association France Qualité Performance*

En 2014, le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes Juan-les-Pins s'est vu décerner le Prix des Bonnes pratiques Qualité Performance PACA 2014 pour la coordination des actions mises en œuvre dans le cadre de son dispositif de Maintien à Domicile.

#### **Affichage Légal**

---

#### **CCAS Délibérations**

#### **CCAS Compte-rendus**



**HÔTEL DE VILLE  
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,  
06600 Antibes